

Herve, le 5 mai 2020

**Aux parents des élèves de 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>**

Chers parents,

Nous espérons que cet envoi trouvera chacune et chacun en bonne santé, et que vous tenez bon.

Nous revenons vers vous pour vous informer de l'organisation de la reprise partielle des cours pour les élèves des classes de 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> prévue le 18 mai.

Malgré des craintes bien légitimes, que nous pouvons comprendre, sachez que nous avons vraiment besoin de la collaboration et de l'adhésion des élèves et des parents. Croyez bien que nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel.

Voici, dans les grandes lignes, la manière dont le retour sera organisé.

1. **Retour** des classes de 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> dans toutes les filières deux jours par semaine maximum: le lundi et le jeudi pour un groupe de classes, le mardi et le vendredi pour un 2<sup>e</sup> groupe de classes (un seul jour de classe pour les semaines de l'Ascension et de la Pentecôte).
2. Les élèves auront **4 fois 2 périodes de cours** (de 8h25 à midi et de 12h50 à 16h25). Deux groupes seront constitués, si nécessaire, pour ne pas dépasser **des groupes de 10 élèves**. Tous les cours ne seront pas donnés et un nouvel horaire sera réalisé. La répartition des groupes et l'horaire de cours seront déposés sur la plateforme Moodle, dans l'espace virtuel de chaque classe dans le courant de la semaine prochaine.
3. Chaque groupe occupera un local de **48 m<sup>2</sup>** au moins, toujours le même : 8 m<sup>2</sup> pour le professeur, 4 m<sup>2</sup> X10 pour les élèves. Les locaux seront désignés ; une place sera attribuée à chaque élève. Il ne sera donc pas question de circuler dans les autres locaux de l'école.
4. Du **gel désinfectant** sera disponible dans toutes les classes. Le port du **masque en tissu** sera obligatoire pour tous sur tout le site de l'école. Nous comptons sur chacun pour disposer d'un masque (distribution par les communes, fabrication personnelle, ...). Quelques conseils pour l'utilisation du masque sont donnés dans la petite vidéo suivante : <https://youtu.be/o-DPOiBA1o>
5. L'**arrivée** à l'école, la **sortie** de l'école et la fréquentation des **toilettes** seront réglementées et surveillées. Les retours à la maison et les **sorties** sur le temps de midi ne seront pas autorisés. Les élèves ne pourront pas se rendre à l'**Intermarché**, ni en début de journée ni en fin de journée.
6. Les élèves apporteront leur **pique-nique complet** de midi et mangeront dans leur classe avec un professeur ou un éducateur. Ils reprendront tous leurs déchets. Ils pourront sortir après avoir mangé. Il n'y aura aucune nourriture et aucune boisson à disposition dans l'école (pas de fontaine à eau, pas de distributeur). Le local Rhéto et le réfectoire seront fermés.

7. Il ne sera pas possible de tolérer des **comportements inappropriés**. Un retour à la maison sera directement demandé pour les élèves qui ne se conformeraient pas aux règles d'hygiène en vigueur.
8. Un **espace spécifique** sera disponible afin d'isoler rapidement les élèves pour lesquels il y aurait, au cours de la journée, une « suspicion de covid ». Les parents seraient alors appelés pour reprendre leur enfant.
9. **L'équipe d'entretien sera sur le pont plusieurs fois par jour** pour assurer la désinfection et le nettoyage des locaux et des toilettes.
10. L'organisation de la reprise est réalisée en concertation avec le **PMS**, le Conseil d'Entreprise (**CE**), le Comité pour la Protection et le Prévention des Travailleurs (**CPPT**) et les **représentants des parents**.

Dans un premier temps, nous avons besoin de connaître deux choses : **votre position** quant au retour ou non de votre enfant et la fréquentation des **lignes de bus** empruntées par les élèves afin d'en informer les TEC. Nous vous demandons donc de compléter le **formulaire informatique** ci-joint **pour ce jeudi 7 mai à 8h du matin**. Si vous décidez de ne pas autoriser votre enfant à revenir à l'école, il vous sera demandé de donner un justificatif. Si vous n'avez pas de justification, vous devez inscrire « néant » dans la case réservée à cet effet.

### [\[Reprise des cours\]](#)

En ce qui concerne les remboursements des frais des voyages, nous sommes toujours en concertation avec les opérateurs mais certains paiements ont déjà été effectués.

Nous vous rappelons que la **partie écrite des TFE** et **des qualifications** est bien **maintenue**. Nous vous remercions d'insister auprès de votre enfant sur l'importance de réaliser ce travail. Par contre, les **présentations orales** de ces travaux devant un jury ne seront **pas organisées**. Toutefois, certains élèves pourraient se voir proposer un exercice formatif de présentation à distance, qu'il faut vraiment considérer comme un entraînement pour ceux qui envisagent des études supérieures.

En juin, vous recevrez à nouveau un courrier dans lequel nous vous informerons des modalités de délibération et de remise du bulletin. Nous vous donnerons aussi quelques indications pratiques : que faire des livres ? que faire des clés de casier ? comment se réinscrire pour l'an prochain (notamment, les élèves de 6P, 7P, 6Q) ? Une information spécifique sera donnée aux élèves de 6P sur les possibilités d'orientation en 7P.

Nous restons à votre disposition *via* nos adresses électroniques. N'hésitez pas à nous contacter.

Veillez croire, chers parents, en notre entier dévouement.

En cette période si particulière, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Françoise Berhin  
Directrice  
direction@iph-herve.be

Christel Nyssen  
Directrice-adjointe  
sousdirection@iph-herve.be